



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES FORÊTS

VINGTIÈME SESSION

Rome (Italie), 4-8 octobre 2010

PLAN À MOYEN TERME ET PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2012-13: PRIORITÉS ET RÉSULTATS

Table des matières

	Pages
I. Introduction	1
II. Approche retenue pour fixer les priorités 2012-13	2
III. Objectif stratégique E - Gestion durable des forêts et des arbres	3
IV. Orientations attendues du Comité des forêts	13
Annexe A: La nouvelle approche axée sur les résultats de la FAO	19
Annexe B: Objectif stratégique F - Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	22
Annexe C: Répartition des ressources par objectif stratégique 2010-11	25

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. Introduction

1. À sa trente-sixième session (novembre 2009), la Conférence de la FAO a approuvé le Cadre stratégique 2010-19, le Plan à moyen terme 2010-13 et le Programme de travail et budget 2010-11 (PMT-PTB), ainsi que le nouveau cadre axé sur les résultats et la hiérarchie des résultats correspondante qui remplacent l'ancienne structure du programme¹. Les principaux éléments du nouveau cadre axé sur les résultats sont résumés à l'Annexe A.
2. La Conférence a aussi approuvé la proposition d'amendement des Textes fondamentaux qui définissent la responsabilité des Comités techniques: *“Dans l'exécution de ses fonctions, le Conseil est assisté ... d'un Comité des produits, d'un Comité des pêches, d'un Comité des forêts, d'un Comité de l'agriculture et d'un Comité de la sécurité alimentaire mondiale, qui rendent compte au Conseil sur les questions relatives au programme et au budget et à la Conférence sur les questions de politiques et de réglementation”*. Le Comité des forêts fait rapport au Conseil sur les questions liées au programme et au budget, y compris les priorités retenues pour l'exercice biennal suivant.
3. À sa centième session (octobre 2008), le Comité du programme a recommandé que les Comités techniques formulent des avis sur l'établissement des priorités à la lumière des premières versions des cadres de résultats, en suivant le format adopté dans le Plan d'action immédiate, pour les Objectifs stratégiques de leur compétence. À sa cent trente-cinquième session, le Conseil a entériné cette approche. Il convient de rappeler que, à sa dix-neuvième session, le Comité des forêts a adopté le projet de stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie³ qui a ensuite été incorporé dans le Cadre stratégique et le Plan à moyen terme en tant qu'Objectif stratégique E (Gestion durable des forêts et des arbres).
4. À sa cent unième session (mai 2009), le Comité du programme a pris acte des difficultés rencontrées par les Comités techniques pour formuler des avis sur les priorités, difficultés dues en partie à la nouveauté de l'approche axée sur les résultats et à des contraintes de calendrier. Les avis formulés par les Comités techniques concernaient surtout des activités et ressources additionnelles, sans indication de domaines moins prioritaires, mais comportaient néanmoins des orientations utiles pour continuer d'affiner les cadres de résultats. Le Comité du programme a recommandé que les documents préparés pour les sessions futures des Comités techniques facilitent une plus grande participation à l'établissement des priorités, et que les indications qui leur sont fournies soient plus précises à l'avenir.
5. À sa cent troisième session (avril 2010), le Comité du programme est revenu sur la question à la lumière des contributions fournies en 2009 par les Comités techniques sur les priorités. Il a reconnu le caractère provisoire de la définition des priorités durant la préparation du Programme de travail et budget 2012-13, alors que les rapports d'exécution relatifs aux nouveaux cadres de résultats n'étaient pas encore disponibles. Le Comité a demandé au Secrétariat de préparer la documentation d'appui sur les priorités à l'intention des Comités techniques, en partant des cadres de résultats approuvés dans le PMT/PTB et en tenant compte des questions nouvelles, des enseignements tirés de la planification opérationnelle initiale, des grandes évaluations et de toute proposition éventuelle de recentrage des priorités, pour chacun des Objectifs stratégiques pertinents⁴.
6. À sa vingt-deuxième session (juin 2010), le Comité de l'agriculture a examiné un document élaboré conformément à cette approche. Il a recommandé que les futurs documents sur les priorités définissent de manière plus claire les domaines qu'il est proposé de mettre davantage en avant ou, au contraire, en retrait, pour chaque objectif stratégique, en prenant en compte les problèmes nouveaux, les rapports sur l'exécution en regard des indicateurs relatifs aux résultats de l'Organisation, les principales évaluations et le travail entrepris en partenariat.

¹ C 2009/3 Cadre stratégique, et C 2009/15 Plan à moyen terme et Programme de travail et budget

² CR 5/2009 paragraphe 6 du dispositif

³ COFO 2009/8.1 Stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie

⁴ CL 139/4 par. 10

II. Approche retenue pour fixer les priorités 2012-13

7. Compte tenu du cadre de résultats du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget, ainsi que des indications données par le Comité du Programme et de ce qu'a fait de son côté le Comité de l'agriculture, on a retenu trois facteurs pour déterminer les modifications et les recentrages à proposer pour le programme de travail 2012-13 correspondant à l'objectif stratégique E (Gestion durable des forêts et des arbres):

- a) les questions nouvelles liées à l'environnement extérieur, à partir d'analyses actualisées des "problèmes et défis" et des "hypothèses et risques" des cadres de résultats, et compte tenu des avis fournis par les Commissions régionales des forêts;
- b) les enseignements tirés de la planification opérationnelle en interne (des activités) réalisée au premier trimestre 2010, examens par les pairs inclus, de nature à justifier des ajustements;
- c) les conclusions d'évaluations récentes pertinentes au niveau de l'Organisation.

8. La section III présente, pour 2010-2011, la répartition des ressources (crédits budgétaires nets et ressources extrabudgétaires) et les indicateurs pour chacun des résultats de l'Organisation de l'Objectif stratégique E. On y aborde aussi les questions nouvelles, les enseignements à tirer de l'expérience, les évaluations et les domaines prioritaires proposés pour 2012-13.

9. L'Objectif stratégique F (ressources naturelles) est présenté à l'Annexe B afin que le Comité des forêts prenne note des synergies pertinentes anticipées entre les Objectifs stratégiques E et F.

10. Les fonctions essentielles ne sont pas abordées en tant que telles dans le présent document, car elles correspondent aux moyens d'action permettant de réaliser les objectifs stratégiques et sont donc normalement intégrées à l'analyse et à l'évaluation des domaines prioritaires de chaque objectif.

11. Pour faciliter l'examen des domaines prioritaires correspondant à chacun des Objectifs stratégiques, l'Annexe C présente un tableau consolidé des allocations de ressources par résultat de l'Organisation en 2010-11, en dollars USD et en pourcentage, pour l'ensemble de la FAO.

III. Objectif stratégique E – Gestion durable des forêts et des arbres

2010-11 Répartition des ressources par résultat de l'Organisation* (millions d'USD)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Programme de terrain	Urgences	Ressources extra-budgétaires totales	Total
E01 - Les politiques et pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont fondées sur des informations actuelles et fiables	9,8	23,3	4,7	0,0	28,1	37,8
E02 - Les politiques et pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont renforcées par la coopération et les débats internationaux	6,0	0,1	1,2	0,0	1,3	7,3
E03 - Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres	6,8	12,2	4,3	0,0	16,5	23,3
E04 - La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'amélioration des moyens d'existence	6,0	0,9	5,1	0,4	6,4	12,4
E05 - Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique	7,4	4,2	8,8	5,0	17,9	25,4
E06 - Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et en flore sauvages sont efficacement mises en œuvre	7,5	4,1	3,9	0,0	8,0	15,5
E – Gestion durable des forêts et des arbres	43,5	44,8	28,0	5,4	78,1	121,6

*C 2009/15 Plan à moyen terme/Programme de travail et budget, Annexe III après ajustement par rapport au niveau du budget approuvé, y compris les hausses de coûts et avant affectation des gains d'efficacité non identifiés encore et des réductions de coûts ponctuelles

Résultats de l'Organisation

12. À sa dix-neuvième session (2009), le Comité des forêts a approuvé la nouvelle stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie et a pris acte de l'alignement de la stratégie sur l'établissement du nouveau cadre stratégique et du Plan à moyen terme de la FAO. En vue d'assurer dans les travaux de la

FAO sur les forêts et la foresterie une ample vision, des buts et un objectif stratégique pour l'ensemble de la société, une série de six réalisations ou « résultats de l'Organisation » ont été définis. La FAO ne pourra, à elle seule, obtenir ces résultats, mais elle peut y contribuer sensiblement. Pour chaque résultat, plusieurs priorités ont été choisies pour orienter la FAO au cours des quatre premières années de cette stratégie, soit 2010-2013. Le Plan à moyen terme de la FAO pour la foresterie, élaboré pour cette période et résumé dans les paragraphes suivants, comprend des indicateurs pour chacun des résultats. Ces indicateurs seront surveillés et leur succès ou échec sera communiqué aux organes directeurs de la FAO, y compris le Comité des forêts.

13. **E01.** Les politiques et pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont fondées sur des informations actuelles et fiables.

Les priorités de la FAO sont les suivantes:

- faire office de source mondiale, faisant autorité, d'informations sur les forêts;
- préparer et diffuser les résultats des évaluations périodiques des ressources forestières mondiales et les rapports sur la situation des forêts dans le monde;
- apporter un appui au suivi et à l'évaluation des forêts aux niveaux national et régional, notamment aux interactions avec d'autres secteurs par l'intermédiaire des évaluations intégrées de l'utilisation des terres;
- partager efficacement les connaissances et l'information grâce à une utilisation régulière et poussée d'Internet, des réseaux, des publications et d'autres moyens d'information.

14. Durant les quatre premières années de cette stratégie, le nombre de pays ayant mené à terme un programme amélioré de suivi et d'évaluation des ressources forestières nationales (NFMA), conforme aux normes de la FAO passera de neuf à au moins 10 durant les deux premières années et atteindra 18 en 2013. Le nombre de pays ayant soumis un rapport sans omission pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010, augmentera de 20 sur une période de quatre ans, soit 150 rapports nationaux au lieu de 130.

15. **E02.** Les politiques et pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont renforcées par la coopération et les débats internationaux.

Les priorités de la FAO pour ce résultat sont:

- offrir aux gouvernements et aux autres parties prenantes une enceinte dynamique leur permettant de se pencher sur des questions stratégiques et des problèmes nouveaux, notamment dans le cadre de réunions ministérielles, du Comité des forêts, du Congrès forestier mondial, des Commissions régionales des forêts, de groupes et de commissions techniques, de consultations d'experts et de réseaux mondiaux et régionaux;
- renforcer les liens entre les processus nationaux, régionaux et mondiaux, notamment grâce à un élargissement du rôle des Commissions régionales des forêts;
- prendre la Direction du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), notamment grâce aux mesures suivantes: l'élaboration de programmes ou d'actions conjoints, d'autres partenariats, en particulier hébergement du Partenariat de la montagne et partenariats actifs avec le secteur privé et des organisations non gouvernementales.

16. Le nombre de pays représentés aux Commissions régionales des forêts passera de 108 à 120 au minimum durant les deux premières années de la stratégie et atteindra 130 d'ici 2013. Le nombre de fonctionnaires principaux chargés des forêts assistant aux réunions du Comité des forêts devrait atteindre 90 en 2011 et 100 en 2013. Ces objectifs chiffrés seront atteints si les participants jugent ces réunions pertinentes et utiles, opinion qui sera exprimée dans des enquêtes a posteriori. Pour ce qui concerne les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts, les priorités susmentionnées seront respectées si le nombre d'initiatives officielles entreprises par au moins deux organisations membres du Partenariat passe de deux à trois pendant les deux premières années de la stratégie et atteint quatre d'ici 2013.

17. **E03.** Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La

foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres.

Les priorités de la FAO sont les suivantes:

- appuyer l'élaboration participative de politiques et de législations sur les forêts, la réforme des institutions et les efforts visant à améliorer la gouvernance à tous les niveaux;
- études sectorielles, y compris études sur les perspectives forestières régionales, et analyses comparatives des institutions forestières;
- appuyer l'analyse et la planification des politiques intégrées (intersectorielles) de façon à mieux comprendre l'incidence des politiques des autres secteurs sur les forêts et vice versa;
- appuyer les programmes forestiers nationaux performants, y compris le renforcement des capacités et l'échange des connaissances;
- accueillir et soutenir le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux.

18. Le nombre de pays partenaires où le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux a un impact positif devrait passer de 30 à 40 au cours des deux premières années de la stratégie et atteindre 50 d'ici la quatrième année. Cet impact sera mesuré à l'aide de l'outil d'évaluation d'impact du Mécanisme. Par ailleurs, des activités de mise à jour des politiques et législations forestières, réalisées suivant les meilleures pratiques participatives, seront menées avec sept nouveaux pays d'ici 2011 et avec huit autres pays durant la période 2011-2013.

19. **E04.** La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'amélioration des moyens d'existence.

Les priorités de la FAO sont les suivantes:

- élaborer et appliquer des directives sur les bonnes pratiques forestières, grâce à des processus efficaces de consultation des parties prenantes;
- appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des forêts aux niveaux mondial, régional et local;
- appuyer une gestion améliorée des feux de forêt en appliquant, notamment, des approches communautaires;
- appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes financiers nationaux et internationaux soutenant une gestion durable des forêts;
- recourir de plus en plus à des mécanismes financiers visant à faciliter la mise en commun des informations et l'enrichissement des bases de données, à renforcer les capacités à l'appui de la gestion des forêts et de la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts (réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), en particulier).

20. Pour cette priorité, le nombre de pays ayant adopté ou incorporé les directives de la FAO relatives aux bonnes pratiques forestières d'ici 2013 sera réparti comme suit: au moins 20 pays auront adopté ou intégré les directives relatives aux incendies; au moins 20 pays seront dotés de directives pour les plantations forestières, et au moins 15 pays de guides sur la santé des forêts. Le nombre de pays ayant recours à des approches FAO de gestion communautaire des incendies devrait être d'au moins cinq en 2011 et atteindre 10 au cours des deux années suivantes. Pour ce qui concerne les formateurs formés, leur nombre devrait être de 40 en 2011 et doubler d'ici 2013. Enfin, le nombre de pays participant à des programmes complets liés à la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD) devrait passer de cinq à huit au cours des deux premières années et atteindre 12 d'ici 2013.

21. **E05.** Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique.

Les priorités de la FAO sont les suivantes:

- analyse et connaissance des facteurs sociaux et économiques favorisant les innovations et les investissements;

- analyse de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers;
- assistance technique et directives pour la gestion communautaire des forêts et pour les entreprises forestières susceptibles d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté;
- information et aide sur l'accès aux marchés du carbone fournies aux professionnels du secteur forestier.

22. Au titre de ce résultat de l'Organisation, 30 pays au plus bénéficieront d'ici 2013 d'une aide dans la formulation de leurs stratégies relatives aux produits et industries forestiers, de codes, de bonnes pratiques, de statistiques commerciales et de renforcement des capacités dans les domaines de l'exploitation forestière, des produits dérivés du bois, des produits forestiers non ligneux, de la dendroénergie, du commerce, des marchés, de la commercialisation et de l'économie.

23. **E06.** Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et flore sauvages sont efficacement mises en œuvre.

Les priorités de la FAO sont les suivantes:

- fournir une assistance technique, stratégique et juridique à l'appui des approches axées sur le paysage et l'écosystème, et de l'élaboration de plans de rémunération des services environnementaux, plus particulièrement dans les écosystèmes montagneux, les zones arides et les parcours, les forêts côtières et d'autres écosystèmes fragiles;
- élaborer et utiliser des lignes directrices pour l'ajustement des politiques, des institutions, des pratiques et des dispositions de gouvernance en vue d'une meilleure adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets;
- promouvoir les initiatives nationales et régionales pour la conservation des forêts et de leur biodiversité, notamment les ressources en faune et flore sauvages dans les zones protégées et dans les forêts de production;
- fournir une aide aux politiques et une assistance technique afin d'améliorer la gestion des bassins versants, de remettre en état les terres forestières dégradées et de lutter contre la désertification.

24. Les indicateurs quantitatifs établis pour ce résultat de l'Organisation mettent l'accent sur l'utilisation croissante des directives de la FAO, de ses outils et de son savoir-faire à des fins diverses. Le nombre de pays utilisant les directives de la FAO, ses outils et son savoir-faire pour améliorer les politiques et la mise en œuvre sur le terrain en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité forestière, d'aménagement des bassins hydrographiques, d'aménagement des forêts en zones arides et d'agroforesterie devrait passer de 10 à 20 durant les deux premières années d'application de la stratégie et atteindre au moins 40 d'ici 2013. Le nombre de pays fournissant des rapports concernant l'État des ressources génétiques forestières dans le monde (qui doit être achevé en 2013) devrait être de 60 les deux premières années et passer à 150 d'ici 2013. De plus, le nombre de pays adoptant les directives de la FAO sur l'intégration des stratégies relatives au changement climatique dans leurs politiques forestières nationales devrait quadrupler au cours de la période visée par la stratégie, soit passer de cinq en 2011 à 20 en 2013.

Questions nouvelles, enseignements tirés de l'expérience et évaluations

25. Plusieurs questions d'intérêt général continuent de structurer les attentes nationales et internationales dans le domaine des forêts et la FAO devra en tenir compte dans la réponse qu'elle formulera dans le cadre du PTB 2012-13. Les cycles, les perturbations et les crises d'ordre économique et financier, ont eu une incidence profonde sur la situation des forêts.

26. Premièrement, la hausse des prix énergétiques et la nécessité d'assurer la sécurité énergétique a conduit de nombreux pays à réexaminer le potentiel de la biomasse pour faire face aux demandes d'énergie. L'adoption d'objectifs visant à utiliser les sources d'énergie renouvelable a créé de nouvelles demandes pour le bois, les résidus des produits forestiers et la biomasse provenant des forêts et des arbres hors forêt.

27. Deuxièmement, la hausse des prix des produits alimentaires de base a créé de nouvelles demandes de terres ce qui fait que la pression sur les forêts augmente et que les anciennes terres agricoles se réapproprient le couvert forestier.

28. Troisièmement, le recul massif des marchés boursiers mondiaux et la turbulence accrue des marchés financiers ont entraîné une baisse importante des marchés des produits ligneux pour la construction, le mobilier et le papier.

29. Quatrièmement, la prise de conscience grandissante des problèmes liés au changement climatique explique l'intérêt particulier accordé au potentiel que représente la diminution du déboisement et de la dégradation des forêts pour réaliser les objectifs mondiaux d'atténuation des sources anthropogéniques des gaz à effet de serre.

30. Au moment où le Comité des forêts se penche sur les domaines prioritaires pour 2012-2013, il importe de rappeler les demandes d'aide ou d'intervention de la FAO émanant des Commissions régionales des forêts. Ces demandes adressées à la FAO portent sur des besoins très spécifiques exprimés par les États membres de la FAO par l'intermédiaire de leurs organes régionaux. Elles montrent que le soutien demandé aux niveaux national et régional est souvent très spécifique et ciblé.

31. **La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique** demande à la FAO:

- de faciliter le renforcement des capacités et le partage de l'information;
- de diffuser largement la méthodologie des inventaires relatifs aux produits forestiers non ligneux pour permettre son adoption par les pays africains;
- d'aider les pays à travers des solutions aux conflits entre l'homme et la faune et la flore sauvages et à réaliser un partage équitable des avantages;
- de promouvoir des approches et des technologies agroforestières ayant fait leur preuve;
- d'entreprendre une analyse régionale de toutes les variables des Évaluations des ressources forestières (FRA) afin d'établir une évaluation exhaustive de la situation des forêts;
- de mettre au point une méthodologie mondiale pour l'évaluation des arbres hors forêts, de la dégradation des forêts et du boisement;
- d'apporter un soutien aux pays pour le suivi et l'évaluation des forêts nationales, afin d'améliorer l'information et l'analyse concernant les ressources forestières;
- d'aider les pays à formuler des propositions de projets concernant le suivi et l'évaluation des forêts nationales;
- d'aider les pays à mettre en œuvre les activités de réduction du déboisement et de dégradation des forêts (REDD) sous toutes ses formes et, ainsi d'intégrer tous les types d'utilisation des terres, notamment l'agriculture, l'agroforesterie et l'utilisation des autres terres (AFOLU) et de tirer les enseignements de l'évolution du Mécanisme pour un développement propre;
- de rassembler, promouvoir et diffuser les bonnes pratiques de gestion des espèces envahissantes.

32. **La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique** appelle l'attention du Comité des forêts sur:

- la vitalité et le dynamisme de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique, dont témoigne le grand nombre d'activités réalisées au cours des deux dernières années, y compris l'achèvement de la seconde Étude du Groupe de travail sur les perspectives du secteur forestier en Asie et dans le Pacifique, les études des politiques forestières par région, le troisième cours de formation de courte durée sur les politiques forestières, l'inventaire des réserves entrepris dans le cadre de l'initiative relative à la gouvernance et à l'application des lois dans le domaine forestier (FLEGT), les nombreuses activités du Réseau de la région Asie et Pacifique sur les espèces envahissantes, et d'autres encore;
- l'achèvement de la phase d'analyse de l'Étude du Groupe de travail sur les perspectives du secteur forestier en Asie et dans le Pacifique et la publication du rapport principal et demande au Comité des forêts d'envisager comment la FAO peut aider les États membres à utiliser au mieux la mine d'informations et d'analyses issues des études prospectives dans la planification stratégique nationale, les processus des programmes forestiers nationaux et la formulation des politiques forestières;
- la nécessité de renforcer le soutien à l'enseignement forestier, compte tenu notamment de l'évolution rapide des demandes et des attentes dont les forêts et la foresterie font l'objet de la part

de la société et demande au Comité des forêts d'examiner comment la FAO peut intervenir par le biais des réseaux régionaux d'enseignement et apporter un soutien direct à l'enseignement forestier dispensé aux jeunes, aux étudiants dans les universités et aux professionnels;

- la demande croissante de données et d'informations sur des caractéristiques et des valeurs très diverses, liée au fait que les services écosystémiques fournis par les forêts ne sont plus guère contestés et demande au Comité des forêts d'examiner la nécessité pour la FAO d'élaborer des méthodologies permettant d'inclure les services environnementaux dans les évaluations des ressources forestières nationales;
- elle demande à la FAO de prendre la direction, en collaboration avec le PNUE et le PNUD, de l'assistance technique des activités "REDD-plus";
- de faire en sorte que le développement axé sur les personnes soit placé au cœur des politiques forestières; souligne la nécessité de poursuivre les efforts visant à renforcer la foresterie sociale, y compris la gestion communautaire des forêts; et invite le Comité des forêts à réfléchir à l'évolution des rapports entre les personnes et les forêts, aux perceptions que les sociétés ont des forêts, et à la nécessité que les communications du secteur forestier tiennent compte de cette évolution;
- la nécessité de renforcer le suivi, l'établissement et l'évaluation des statistiques liées à la foresterie communautaire, notamment au sein du processus de l'Évaluation des ressources forestières mondiales;
- la nécessité de mieux comprendre toute la gamme des avantages que la société retire des forêts et invite le Comité des forêts à réfléchir à l'utilisation de mesures plus larges, comme le Bonheur national brut lancé par le Bhoutan, pour tenir compte des contributions de la foresterie à la société.

33. **La Commission européenne des forêts** porte à l'attention du Comité des forêts:

- les succès et l'intérêt des travaux conduits par la FAO dans le domaine des forêts et du changement climatique et demande que l'Organisation envisage la création d'un réseau et d'un service d'appui à l'échelon mondial pour aider les pays à traduire dans la réalité les engagements internationaux liés aux forêts et au changement climatique. Ce réseau pourrait être étayé par l'établissement d'un groupe de travail ou d'un dispositif similaire, dans lequel les régions seraient bien représentées, permettant d'améliorer la liaison entre les travaux scientifiques et techniques et la sphère politique. Elle demande aussi à la FAO de renforcer ses capacités dans le domaine des forêts et du changement climatique;
- demande que la FAO renforce les connaissances et encourage la collecte de données sur la dendroénergie, afin d'avoir une idée claire de ses effets sur l'environnement et de son potentiel en termes de production d'énergie durable, par rapport notamment aux autres sources d'énergie renouvelable, et qu'elle appuie les activités conduites par les pays dans ce domaine;
- recommande que la FAO déploie tous les efforts possibles pour faire mieux connaître les forêts et les questions qui y sont associées, par le biais d'actions concertées et de synergies avec les partenaires pertinents aux échelons régional et mondial, y compris en contribuant activement à l'Année internationale des forêts en 2011;
- demande que la FAO fournisse des informations sur l'interface forêts-eau et recommande que la FAO fournisse des informations et un appui aux pays pour les aider à formuler des cadres politiques et juridiques liés aux forêts et à l'eau et pour renforcer les capacités nécessaires à la mise en place de mécanismes de paiement des services écosystémiques.

34. **La Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes:**

- demande que la FAO renforce ses capacités afin d'assister les pays dans les domaines de la recherche et de l'enseignement forestiers;
- note le projet "Cas exemplaires de gestion durable des forêts en Amérique latine et dans les Caraïbes"; se félicite de la proposition visant à lancer une seconde phase du projet et recommande sa mise en œuvre rapide qui permettra d'ajouter d'autres cas de gestion durable des forêts en Amérique latine et dans les Caraïbes et souligne qu'une importance particulière doit être accordée

au transfert des connaissances et au renforcement des capacités au niveau national dans l'exécution de cette phase;

- recommande de renforcer les organisations s'occupant de la santé des forêts, en les dotant des capacités nécessaires pour transférer l'information et les connaissances au niveau universitaire et gouvernemental;
- exprime ses préoccupations au regard de l'appropriation et du mauvais usage des ressources génétiques forestières et demande que la FAO aide les pays à éviter les situations de ce genre;
- s'inquiète de la place réduite qu'occupent le développement forestier communautaire dans le Programme de travail de la FAO et le soutien apporté aux pays de la région afin d'assurer la continuité des efforts entrepris dans ce domaine et recommande de donner la priorité à ce thème dans le programme de travail du Département des forêts;
- La Commission a demandé à la FAO de jouer un rôle de premier plan dans la coordination des efforts entrepris dans la région dans le domaine des forêts et de l'adaptation au changement climatique. Elle demande à la FAO, en coopération avec les membres de la Commission et avec d'autres partenaires, de déterminer les besoins en matière de forêts et d'adaptation au changement climatique en Amérique latine et aux Caraïbes, de formuler des propositions et de rechercher des financements à l'appui des activités régionales et sous-régionales et de l'action coopérative concernant les forêts et l'adaptation au changement climatique;
- La Commission demande à la FAO de synthétiser et de diffuser les informations sur les forêts et le changement climatique dans l'objectif de faire mieux connaître la contribution de la gestion durable des forêts à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, de diffuser les expériences des pays et les succès obtenus, de conseiller les pays dans l'action pratique et de renforcer les connaissances et les capacités liées à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets.

35. **La Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient:**

- a noté avec inquiétude la diminution du nombre des projets de terrain dans la région et demande à la FAO, en partenariat avec les institutions nationales, régionales et internationales de financement, d'allouer des ressources financières adéquates au développement du secteur de la foresterie et des parcours;
- recommande que la FAO mette résolument l'accent sur le soutien des initiatives nationales et la collaboration régionale, compte tenu des besoins nationaux en matière de renforcement des institutions et des capacités pour les questions concernant les programmes forestiers, le changement climatique, les politiques sur les forêts et les parcours, les institutions, la faune et la flore sauvages et les aires protégées, les incendies de forêt, le boisement et la remise en état des parcours;
- a noté avec inquiétude le peu d'informations disponibles sur les ressources des forêts et des parcours et demande à la FAO d'aider les pays dans la région à renforcer leurs capacités en matière de suivi et d'évaluation des forêts et des parcours. Elle recommande que les pays prennent en compte les parcours dans les études nationales afin d'établir des évaluations mieux intégrées, incluant les services environnementaux et sociaux. Elle a aussi invité les pays à donner la priorité à la production de données et d'y consacrer les ressources nécessaires;
- a noté avec préoccupation que le savoir local n'est pas suffisamment reconnu dans les politiques et les programmes nationaux et qu'il se perd et recommande que les pays s'emploient à préserver les valeurs sociales, économiques et environnementales du savoir traditionnel local dans le développement du secteur des forêts et des parcours dans la région et de renforcer les partenariats entre les parties prenantes;
- a noté avec inquiétude la grande vulnérabilité de la région du Proche-Orient au changement climatique et recommande que la FAO, grâce à l'information et au renforcement des capacités, aide les pays à: i) accéder aux financements réservés pour le changement climatique et renforcer leurs activités relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets et ii) faire mieux comprendre aux décideurs le rôle central que jouent les forêts et les parcours dans l'adaptation au changement climatique. Elle invite aussi instamment ses membres à tenir compte

des dimensions du changement climatique dans l'élaboration des stratégies, plans et programmes nationaux dans les secteurs de la foresterie et des parcours.

36. **La Commission des forêts pour l'Amérique du Nord:**

- propose que la FAO mette au point des méthodes d'évaluation des externalités forestières dans le cadre des inventaires forestiers nationaux réalisés pour ses États membres.

37. On trouvera au tableau 1 un état récapitulatif des demandes de soutien présentées à la FAO par les Commissions régionales des forêts et ventilées par résultat de l'Organisation. Il est impossible d'établir une cartographie parfaite étant donné l'exhaustivité des demandes émanant des Commissions régionales et la marge de manœuvre prévue dans les résultats de l'Organisation afin de faciliter la collaboration au sein du grand objectif stratégique auquel ils se rattachent. Le tableau fait bien ressortir que les demandes émanant des pays et des Commissions régionales des forêts sont très ciblées et alignées en général sur les résultats de l'Organisation actuels.

Domaines prioritaires proposés pour 2012-13

38. En examinant les priorités du programme pour 2012-2013, les chefs des équipes chargées des résultats de l'Organisation ont tenu compte des priorités définies dans la Stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie que le Comité des forêts a adoptée à sa dix-neuvième session, et des indicateurs et des cibles connexes (paragraphe 12-23) tels qu'ils figurent dans le PMT-PTB, en même temps que des nouvelles questions recensées (paragraphe 24-28) et des contributions des Commissions régionales des forêts (paragraphe 30-35).

39. Le Comité des forêts est invité à examiner les grands domaines de priorité proposés ci-après pour chacun des résultats de l'Organisation de l'Objectif stratégique E pour 2012-2013 étant donné les facteurs précités.

40. **E01** - Les politiques et pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont fondées sur des informations actuelles et fiables.

- Continuer à élargir et à améliorer le programme d'évaluation des ressources forestières mondiales conformément aux demandes des pays et des processus internationaux, en tenant dûment compte des ressources limitées et de la lassitude des pays au regard de l'établissement des rapports. Travailler avec diligence à l'incorporation des données afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux pour les forêts et d'autres objectifs et cibles internationaux concernant les forêts. Aider les pays à renforcer leur aptitude à fournir des estimations solides sur les taux de déforestation et de dégradation des forêts, les tendances des stocks de carbone et des arbres hors forêts. Accroître l'aptitude de la FAO à mener des enquêtes mondiales par télédétection et à faciliter l'accès des pays aux produits et instruments normalisés dans ce domaine. Réduire la charge que représente pour les pays l'établissement de rapports grâce à l'utilisation accrue des outils électroniques et des mises à jour continues; et améliorer la communication et la diffusion rapides d'informations pertinentes.
- Atteindre les objectifs fixés en matière d'aide aux pays pour le suivi et l'évaluation des forêts nationales. Continuer à élaborer la méthodologie à l'aide des meilleures approches scientifiques. Élargir si possible la portée des procédures d'inventaire afin d'englober les données qui contribueront à une meilleure analyse économique, sociale et stratégique afin de renforcer notre aptitude à faire connaître la contribution globale des forêts.

41. **E02** - Les politiques et pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont renforcées par la coopération et les débats internationaux.

- Renforcer le Comité des forêts et ses liaisons avec les Commissions régionales des forêts. Atteindre les objectifs fixés en vue d'accroître l'utilité, la visibilité et la participation des représentants des pays.
- Encourager la collaboration et la coordination parmi les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. Promouvoir la rationalisation des rapports nationaux établis dans le cadre des différents processus internationaux afin d'éviter la lassitude des États membres dans ce domaine.

- Travailler avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts afin d'accroître les financements en faveur de la gestion durable des forêts et du renforcement des capacités dans les pays en développement.
42. **E03** - Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres.
- Accorder une attention renouvelée à la foresterie communautaire, en tirant parti de la masse d'activités réalisées dans les années 90 par la FAO. Faire le point sur les progrès réalisés dans le domaine de la foresterie communautaire et déterminer les principales difficultés notamment dans le domaine de l'organisation communautaire, des régimes forestiers et des aspects économiques y compris la commercialisation des produits forestiers. Élaborer des instruments permettant de renforcer les capacités des institutions forestières dans les États membres afin de mettre en place un cadre propice à la foresterie communautaire et de développer les capacités des communautés à gérer de manière durable les ressources forestières.
 - Compte tenu de l'évolution des demandes de la société vis-à-vis des forêts et de la foresterie, continuer à aider les institutions forestières publiques à adapter leur rôle et leurs fonctions en vue d'améliorer les services qu'elles fournissent. Accorder une nouvelle attention à l'enseignement forestier en renforçant les réseaux d'instituts d'enseignement, en aidant les pays à actualiser les programmes d'enseignement forestier et en développant les capacités des instituts régionaux de formation forestière pour dispenser une formation sur les aspects socioéconomiques et stratégiques de la foresterie.
43. **E4** - La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'amélioration des moyens d'existence.
- Reconnaître et souligner à nouveau les multiples fonctions des forêts et pressions qu'elles subissent et élargir les connaissances et les instruments en vue d'une gestion durable des forêts et des arbres ne se limitant pas au parc forestier permanent mais s'inscrivant dans un paysage plus vaste, dans le contexte de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, y compris les nouveaux besoins des activités REDD-plus.
 - Accorder une attention particulière à l'élaboration et à l'expérimentation de nouvelles directives pour des pratiques optimales (santé des forêts, agroforesterie) et à la révision des directives en vigueur afin de répondre aux nouveaux besoins liés au changement climatique et à REDD-plus (forêts plantées, lutte contre les incendies), ainsi qu'au renforcement des capacités nationales pour leur mise en pratique, notamment par des projets, et au partage des informations grâce aux centres de référence et aux réseaux d'apprentissage, à une plus grande utilisation des médias et aux tribunes nationales, régionales et internationales.
 - Accroître les contributions aux partenariats nationaux, régionaux et internationaux entre autres sur la gestion durable des forêts, la remise en état des paysages, les forêts modèles, REDD-plus.
44. **E05** - Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique.
- Aider les pays à développer les marchés des produits ligneux et non ligneux issus d'une gestion durable afin d'améliorer les moyens d'existence dans les communautés pauvres et sans droits.
 - Diffuser les outils et les méthodes permettant d'augmenter la valeur des forêts, de leurs produits et services.
 - Renforcer le rôle des forêts en encourageant et en développant une économie verte.
45. **E6** - Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des

terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et flore sauvages sont efficacement mises en œuvre.

- Aider les États membres à: intégrer les considérations touchant au changement climatique dans les politiques forestières et les pratiques de gestion, à l'aide notamment des directives relatives au changement climatique élaborées par la FAO en 2010-2011 et des analyses du potentiel d'atténuation des combustibles ligneux; réaliser des activités pilotes et de planification préalable dans le cadre du mécanisme REDD-plus, y compris par le biais du Fonds de partenariat des Nations Unies pour la réduction des émissions de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-ONU); et mener des processus régionaux et internationaux sur les forêts et le changement climatique.
- En s'appuyant sur les meilleures pratiques et les stratégies élaborées concernant l'hydrologie des forêts et l'aménagement des bassins versants, promouvoir la collaboration et la création de partenariats, en encourageant la prise en compte des forêts et de l'eau dans le contexte de la gestion des ressources naturelles, le développement institutionnel, la mise à l'essai de mécanismes économiques novateurs, comme le paiement des services écosystémiques, avec une attention particulière à la mobilisation des ressources.
- Aider les pays subsahariens à lutter contre la désertification, dans leurs activités de restauration, de boisement et de remise en état des terres dégradées; aider également les États membres de *Silva Mediterranea* à créer des partenariats stratégiques pour la conservation, la gestion durable et la restauration des forêts, qui contribuent de façon déterminante au développement rural durable et à l'adaptation au changement climatique en Méditerranée.

IV. Orientations attendues du Comité des forêts

46. Pour faciliter l'évaluation des priorités dans le Programme de travail et budget 2012-13 par le Comité du programme et le Conseil, le Comité des forêts pourra souhaiter, lors de l'examen des domaines prioritaires proposés pour l'Objectif stratégique E (Gestion durable des forêts et des arbres) aborder les questions ci-après:

- a) Les principales questions nouvelles ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont-elles prises en compte comme il convient? Faut-il tenir compte d'autres questions émergentes?
- b) Les cibles et les indicateurs définis dans le PMT sont-ils réalistes? Représentent-ils les meilleures mesures de performance conformes aux objectifs des résultats de l'Organisation?
- c) Les activités prioritaires de la FAO indiquées pour chaque résultat de l'Organisation sont-elles appropriées et les propositions de recentrage sont-elles conformes aux besoins des États membres?

47. Le Comité pourra aussi souhaiter émettre des avis sur le processus même d'établissement des priorités, sous l'angle du mandat d'un comité technique.

Tableau 1. Demandes d'aide émanant de la Commission régionale des forêts et liées aux résultats de l'Organisation correspondant à l'Objectif stratégique E

Résultat de l'Organisation ⁵	CFFSA	CFAP	CEF	CFALC	CFPPO	CFAN
E01 - Les politiques et pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont fondées sur des informations actuelles et fiables	<p>élaborer une méthodologie pour les inventaires des produits forestiers non ligneux</p> <p>faire une analyse régionale de toutes les variables des Évaluations des ressources forestières afin d'établir une évaluation exhaustive de la situation des forêts</p> <p>mettre au point une méthodologie mondiale pour l'évaluation des arbres hors forêts, de la dégradation des forêts et du boisement</p> <p>apporter un soutien aux pays en matière de suivi et d'évaluation des forêts nationales</p>	<p>élaborer des méthodologies permettant d'inclure l'évaluation des services environnementaux dans les Évaluations des ressources forestières nationales</p> <p>renforcer le suivi, l'établissement et l'évaluation des statistiques liées à la foresterie communautaire, notamment au sein du processus de l'Évaluation des ressources forestières mondiales</p>			aider les pays dans la région à renforcer leurs capacités en matière de suivi et d'évaluation des forêts et des parcours	mettre au point des méthodes d'évaluation des externalités forestières dans le cadre des inventaires forestiers nationaux réalisés pour ses États membres
E02 - Les politiques et pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont renforcées par la coopération et les débats internationaux	aider les pays à formuler des propositions de projets concernant le suivi et l'évaluation des forêts nationales	<p>faire savoir que le développement axé sur les personnes est de plus en plus placé au cœur des politiques forestières</p> <p>faire mieux apprécier toute la gamme des avantages que la société retire des forêts</p>	faire mieux connaître les forêts et les questions qui y sont associées, par le biais d'actions concertées et de synergies avec les partenaires pertinents aux échelons régional et mondial, y compris en contribuant activement à l'Année internationale des forêts en 2011	en coopération avec les membres de la Commission et d'autres partenaires, déterminer les besoins concernant les forêts et l'adaptation au changement climatique en Amérique latine et aux Caraïbes, formuler des propositions et rechercher des financements à l'appui des activités	œuvrer en partenariat avec les institutions nationales, régionales et internationales de financement, afin que des ressources financières adéquates soient allouées au développement du secteur de la foresterie et des parcours	

⁵ faciliter le renforcement des capacités et l'échange d'informations considérés comme des outils et des méthodes essentiels à l'appui des activités des pays – l'Objectif fonctionnel X du Plan stratégique demande explicitement à la FAO de fournir soutien et assistance au moyen d'activités de renforcement des capacités, d'études prospectives, de statistiques, etc..

Résultat de l'Organisation ⁵	CFFSA	CFAP	CEF	CFALC	CFPPO	CFAN
				régionales et sous-régionales et de l'action coopérative sur les forêts et l'adaptation au changement climatique		
E03 - Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres		renforcer le soutien à l'enseignement forestier, compte tenu notamment de l'évolution rapide des demandes et des attentes dont les forêts et la foresterie font l'objet de la part de la société renforcer la foresterie sociale, y compris la gestion communautaire des forêts		La FAO doit renforcer ses capacités afin d'assister les pays dans les domaines de l'éducation et de la recherche forestières donner la priorité au développement forestier communautaire dans le Programme de travail de la FAO et aider les pays de la région afin d'assurer la continuité des efforts entrepris dans ce domaine	soutenir les initiatives nationales et la collaboration régionale, en renforçant les institutions et les capacités nationales pour les questions concernant les programmes forestiers, le changement climatique, les politiques concernant les forêts et les parcours, les institutions, la faune et la flore sauvages et les aires protégées, les incendies de forêt, le boisement et la remise en état des parcours	
E04 - La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'amélioration des moyens d'existence	approches et technologies agro-forestières aider les pays à mettre en œuvre les activités de réduction du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD) sous toutes ses formes et ainsi à intégrer tous les types d'utilisation des terres, notamment l'agriculture, l'agroforesterie et l'utilisation des autres terres et à tirer les enseignements de l'évolution du Mécanisme	prendre la direction, en collaboration avec le PNUE et le PNUD, de l'assistance technique des activités "REDD-plus"		assurer le transfert des connaissances et le renforcement des capacités au niveau national sur le gestion durable des forêts en s'inspirant des résultats du projet "Cas exemplaires de gestion durable des forêts en Amérique latine et dans les Caraïbes" renforcer les organisations s'occupant de la santé des forêts, en les dotant des capacités nécessaires pour		

Résultat de l'Organisation ⁵	CFFSA	CFAP	CEF	CFALC	CFPPO	CFAN
	pour un développement propre rassembler, promouvoir et diffuser les bonnes pratiques de gestion des espèces envahissantes			transférer l'information et les connaissances au niveau universitaire et gouvernemental		
E05 - Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique		aider les États membres à utiliser au mieux l'Étude du Groupe de travail sur les perspectives du secteur forestier en Asie et dans le Pacifique dans la planification stratégique nationale, les processus des programmes forestiers nationaux et la formulation des politiques forestières réfléchir à la façon dont des mesures plus larges, comme le Bonheur national brut lancé par le Bhoutan, peuvent être utilisées pour tenir compte des contributions de la foresterie à la société	améliorer les connaissances et encourager la collecte de données sur la dendroénergie, afin d'avoir une idée claire de ses effets sur l'environnement et de son potentiel en termes de production d'énergie durable, par rapport notamment aux autres sources d'énergie renouvelable, et qu'elle appuie les activités conduites par les pays dans ce domaine			
E06 - Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en	promouvoir les outils et les techniques permettant d'atténuer les conflits homme-faune sauvage et de partager de manière équitable les avantages		créer un réseau et un service d'appui à l'échelon mondial pour aider les pays à traduire dans la réalité les engagements internationaux liés aux forêts et au changement climatique renforcer ses capacités dans le domaine des forêts et du changement climatique fournir des informations sur l'interface forêts-eau	aider les pays à assurer un usage approprié des ressources génétiques forestières de la région jouer un rôle de premier plan dans la coordination des efforts entrepris dans la région dans le domaine des forêts et de l'adaptation au changement climatique synthétiser et diffuser les informations sur les forêts et le changement	aider les pays, grâce à l'information et au renforcement des capacités, à: i) accéder aux financements réservés pour le changement climatique et renforcer leurs activités relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets et ii) faire mieux comprendre aux décideurs le rôle central que jouent les forêts et les parcours	

Résultat de l'Organisation ⁵	CFFSA	CFAP	CEF	CFALC	CFPPO	CFAN
eau et en faune et en flore sauvages sont efficacement mises en œuvre			et aider les pays à formuler des cadres politiques et juridiques liés aux forêts et à l'eau et à développer les capacités nécessaires pour mettre en place des mécanismes de paiement des services écosystémiques	climatique dans l'objectif de faire mieux connaître la contribution de la gestion durable des forêts à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, diffuser les expériences des pays et les succès obtenus, conseiller les pays dans l'action pratique et renforcer les connaissances et les capacités liées à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets	dans l'adaptation au changement climatique	

AFWC	Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique
APFC	Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique
CEF	Commission européenne des forêts
LAFC	Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes
NEFRC	Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient
NAFC	Commission des forêts pour l'Amérique du Nord

ANNEXE A: LA NOUVELLE APPROCHE AXÉE SUR LES RÉSULTATS DE LA FAO

48. Le Plan à moyen terme sur quatre ans applique les principes et principaux éléments de l'approche fondée sur les résultats. Les principaux éléments, énoncés dans le Cadre stratégique, sont les suivants:

- *les Objectifs mondiaux* représentent les impacts fondamentaux du développement, dans les domaines du mandat de la FAO, que les pays visent à atteindre;
- *les Objectifs stratégiques* contribuant à la réalisation des Objectifs mondiaux;
- *les Objectifs fonctionnels* qui fournissent l'environnement porteur pour les travaux de la FAO;
- *les résultats de l'Organisation* qui définissent les résultats des travaux de la FAO pour chaque Objectif stratégique et fonctionnel; et
- *les fonctions essentielles*, moyens d'action fondamentaux que doit employer la FAO pour parvenir aux résultats.

49. Les 11 Objectifs stratégiques convenus dans le Cadre stratégique reflètent l'évaluation des défis à relever et des opportunités à saisir dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural. Ils représentent l'impact, dans les pays, les régions et dans le monde, qui doit être obtenu à long terme (dix ans) par les membres sur la base d'interventions à valeur ajoutée de la FAO. Pour faire en sorte que tous les aspects des travaux de la FAO soient pris en compte dans un cadre fondé sur les résultats, des Objectifs fonctionnels complémentaires aident l'Organisation à assurer l'impact efficace de l'exécution technique, en tenant dûment compte de l'efficacité, et contribuent aussi activement à la réalisation des Objectifs stratégiques (voir Figure 1).

50. Dans le cadre des Objectifs stratégiques, les résultats de l'Organisation, plus spécifiques, représentent les réalisations attendues sur une période de quatre ans grâce à l'adoption et à l'emploi des produits et services par les pays et les partenaires de la FAO. La définition des résultats de l'Organisation s'applique également aux Objectifs fonctionnels.

51. Les huit fonctions essentielles tirent parti des avantages comparatifs de la FAO et doivent être appliquées à tous les niveaux: mondial, régional et national. Elles sont assujetties à des stratégies élaborées visant à assurer des approches cohérentes, une coopération entre les unités de l'Organisation, l'apprentissage mutuel et la recherche de l'excellence.

52. Les résultats de l'Organisation, mesurés par les indicateurs, constituent l'épine dorsale du Plan à moyen terme sur quatre ans et du Programme de travail et budget biennal, et reflètent les priorités de fond retenues par les membres (voir la section C du PMT et la Section IV du PTB).

53. Les autres outils qui appuieront le développement et contribueront à la réalisation des résultats de l'Organisation et des Objectifs stratégiques sont notamment les suivants:

- les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme qui sont élaborés de concert avec les gouvernements pour axer les efforts de la FAO sur des besoins nationaux clairement déterminés;
- l'élaboration structurée et consultative de domaines d'action prioritaires sous-régionaux et régionaux, en particulier par l'intermédiaire des Conférences régionales et des Commissions régionales spécialisées;
- à l'échelle mondiale, un nombre limité de domaines d'action prioritaires pour faciliter la mobilisation de contributions volontaires destinées aux groupes prioritaires de résultats de l'Organisation, au moyen d'un outil de communication et de plaidoyer, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et les cadres de décision.

54. Lors de la mise en œuvre, les progrès accomplis vers l'obtention des résultats de l'Organisation seront suivis et mesurés au moyen d'indicateurs. Le suivi fondé sur les résultats permettra de détecter tout élément susceptible d'empêcher la FAO d'obtenir les résultats de l'Organisation, et de procéder à des ajustements et des modifications des plans en cours d'exécution. Le contenu et la présentation des rapports d'exécution biennaux changeront de manière significative dans le cadre de la nouvelle approche fondée sur les résultats. Les rapports se concentreront sur les résultats obtenus en les comparant aux objectifs fixés dans le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget, plutôt que sur les activités et les produits.

Figure 1: Principaux éléments du cadre de résultats de la FAO

Vision de la FAO

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.

Les trois Objectifs mondiaux:

- réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

Objectifs stratégiques:

- A. Intensification durable de la production agricole
- B. Accroissement de la production animale durable
- C. Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles
- D. Qualité et sécurité sanitaire améliorées des aliments à tous les stades de la filière alimentaire
- E. Gestion durable des forêts et des arbres
- F. Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et réponses améliorées aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture
- G. Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural
- H. Sécurité alimentaire améliorée et meilleure nutrition
- I. Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles
- K. Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales
- L. Investissements publics et privés accrus dans l'agriculture et le développement rural

Objectifs fonctionnels:

- X. Collaboration efficace avec les États membres et les parties prenantes
- Y. Administration efficiente et efficace

Fonctions essentielles:

- a. Suivi et évaluation des tendances et perspectives à moyen et long terme
- b. Collecte et fourniture d'informations, connaissances et statistiques
- c. Élaboration d'instruments internationaux et de normes
- d. Options et avis en matière de politiques et de législation
- e. Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités

- f. Sensibilisation et communication
- g. Interdisciplinarité et innovation
- h. Partenariats et alliances

ANNEXE B

Objectif stratégique F - Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques, et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture

2010-11 Répartition des ressources par résultat de l'Organisation* (en millions d'USD)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Ressources extra-budgétaires	Total
F01 - Les pays encouragent et développent une gestion durable des terres	11,0	11,3	22,3
F02 - Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins hydrographiques, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers	11,6	31,8	43,4
F03 - Les politiques et les programmes sont renforcés aux niveaux national, régional et international pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques	4,7	5,7	10,4
F04 - Un cadre international se met en place, et les pays ont renforcé leurs capacités pour établir un régime foncier sûr et équitable et protéger les liens de la terre avec les autres ressources naturelles, en particulier sous l'angle de sa contribution au développement rural	5,2	15,5	20,7
F05 - Les pays ont renforcé leurs capacités à relever les défis associés à l'environnement, notamment le changement climatique et les bioénergies	12,8	16,4	29,2
F06 - Amélioration de l'accès aux connaissances et de leur mise en commun, pour la gestion des ressources naturelles	9,3	4,2	13,5
F - Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques, et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	54,6	84,8	139,4

*C 2009/15 Plan à moyen terme/Programme de travail et budget, Annexe III après ajustement par rapport au niveau du budget approuvé, y compris les hausses de coûts et avant affectation des gains d'efficacité non identifiés encore et des réductions de coûts ponctuelles.

1. Questions nouvelles, enseignements tirés de l'expérience et évaluations

55. Toutes les projections mettent en évidence la raréfaction croissante des ressources naturelles, en particulier de l'eau, des terres et des ressources génétiques. Compte tenu de la croissance démographique actuelle, des besoins énergétiques accrus et des scénarios de changement climatique, la conservation et l'utilisation durable de ces ressources requièrent une attention urgente. La nécessité d'avoir recours à une approche encore plus intégrée et pluridisciplinaire, centrée sur les moyens d'existence pour aider les petits agriculteurs à augmenter leur productivité tout en protégeant les ressources naturelles, devient pressante.

56. Il est urgent aujourd'hui que le secteur agricole se voit accorder la place qui lui revient dans les négociations menées dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), étant donné l'importance de son rôle en tant que source d'émission de gaz à effet de serre et partie intégrante de la solution au problème du changement climatique. Il est essentiel que des mécanismes de financement appropriés émergent de ces négociations, pour permettre à l'agriculture, et plus particulièrement aux petits producteurs, de

s'adapter aux effets du changement climatique, de contribuer à leur atténuation et de bénéficier des technologies pertinentes. Dans le même temps, il subsiste des besoins pressants en matière de soutien et d'outils pratiques pour les activités d'adaptation et d'atténuation, notamment en ce qui concerne le programme REDD-ONU (Réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts), les prévisions de récolte et les technologies énergétiques sans incidence sur le changement climatique.

57. Les débats récents sur le développement à grande échelle des biocarburants et d'autres investissements internationaux dans la terre montrent bien par ailleurs la nécessité pour la FAO d'élaborer des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et de l'interface terres-autres ressources naturelles. Les défis posés par la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à travers l'utilisation accrue de technologies énergétiques qui soient à la fois sans incidence négative pour le changement climatique et abordables méritent d'urgence l'attention.

58. Les activités transversales menées au titre du programme "Aliments pour les villes" devraient continuer de porter non seulement sur l'accès à une alimentation durable mais aussi sur la protection et la gestion durable des ressources naturelles dans les villes comme aux alentours, ainsi que sur l'implication des autorités locales.

59. Le rapport sur la *Situation des ressources en terres et en eau* (SOLAW), dont la publication est prévue au cours de l'exercice biennal actuel, insistera sur la nécessité d'examiner la question des ressources naturelles disponibles dans une plus large perspective. SOLAW pourrait être le point de départ d'un dispositif renforcé de surveillance continue des ressources naturelles qui viendrait compléter les études mondiales de la FAO et influencer les politiques nationales, régionales et mondiales.

60. Suite à l'évaluation récente des activités de la FAO liées à l'eau, il est urgent de donner suite à la recommandation visant la mise en place d'une "Plateforme de la FAO sur l'eau".

Domaines prioritaires proposés pour 2012-13

61. Une plateforme sur l'eau pleinement fonctionnelle permettra de réunir dans un même effort tous les départements techniques et bureaux décentralisés, d'appuyer un programme de terrain de qualité et d'assurer une meilleure visibilité au rôle de l'eau en termes à la fois de productivité et d'utilisations multiples. La plateforme de la FAO sur l'eau aurait pour fonction de promouvoir l'augmentation des investissements pour une utilisation efficace de l'eau et de consolider la position stratégique de l'Organisation dans les négociations internationales ainsi que son efficacité opérationnelle (F02).

62. Dans le domaine des ressources génétiques, les priorités sont bien définies dans le programme de travail pluriannuel adopté par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) (F03). Concernant les régimes fonciers et l'accès aux ressources naturelles, une aide devra être fournie aux pays pour la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, qui devraient être soumises pour approbation fin 2011 (F04).

63. L'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ainsi que les besoins énergétiques liés au développement agricole resteront des questions hautement prioritaires et appellent une série d'actions à l'échelle nationale, régionale et internationale (F05). En outre, il est prévu de faire une plus grande place aux activités interdisciplinaires associées au programme "Aliments pour les villes" et aux approches territoriales.

64. Il est prévu d'accorder plus d'importance à la surveillance continue des ressources naturelles dans le but d'appuyer les études mondiales et les orientations de politique générale sur la gestion des ressources naturelles, et de contribuer au prochain sommet des Nations Unies (RIO+20) en 2012 qui devrait se centrer sur l'"économie verte" et réexaminer les principaux accords environnementaux internationaux (F01, F02, F03, F04 et F05).

65. En réponse à la demande des États membres en matière de recherche et de vulgarisation, de partage des savoirs et de communication au service du développement, il est prévu d'intensifier le travail sur les orientations de politique générale et les outils concrets destinés aux acteurs des systèmes nationaux d'innovation agricole, notamment dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et de l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets (F06).

ANNEXE C: RÉPARTITION DES RESSOURCES PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE/ 2010-11

B.1. Répartition des ressources par Objectif stratégique/fonctionnel et par résultat de l'Organisation⁶ (en millions d'USD)

Objectif stratégique /fonctionnel	RO 1		RO 2		RO 3		RO 4		RO 5		RO 6		Total		
	Crédits budg. nets	Contribut. extra budgétaires	Crédits budg. nets	Contribut. extra budgétaires	Crédits budg. nets	Contribut. extra budgétaires	Crédits budg. nets	Contribut. extra budgétaires	Crédits budg. nets	Contribut. extra budgétaires	Crédits budg. nets	Contribut. extra budgétaires			
A	19.4	41.9	13.9	11.7	7.2	9.4	9.8	129.1	-	-	-	-	50.4	192.1	242.5
B	11.0	21.3	12.5	126.9	6.6	6.7	2.5	-	-	-	-	-	32.6	155.0	187.6
C	19.3	11.8	7.8	11.1	7.7	23.7	10.0	11.1	5.5	21.5	6.8	8.5	57.1	87.7	144.8
D	13.5	5.4	3.5	1.2	4.4	11.4	3.8	0.1	-	-	-	-	25.3	18.1	43.5
E	9.8	28.0	6.0	1.3	6.8	16.5	6.0	6.4	7.5	17.9	7.5	7.9	43.6	78.1	121.7
F	11.0	11.3	11.7	31.8	4.7	5.7	5.2	15.5	12.8	16.4	9.3	4.2	54.6	84.8	139.4
G	9.8	29.3	3.0	11.0	7.4	9.3	21.4	2.1	-	-	-	-	41.6	51.6	93.2
H	16.0	51.7	4.2	5.9	3.7	2.6	12.0	9.5	24.6	20.1	-	-	60.5	89.9	150.4
I	4.6	54.1	2.0	51.2	1.1	266.9	-	-	-	-	-	-	7.8	372.2	380.0
K	2.1	0.8	2.5	5.8	3.2	6.0	2.4	0.0	-	-	-	-	10.3	12.7	23.0
L	11.4	13.8	8.3	14.1	18.9	23.9	-	-	-	-	-	-	38.6	51.8	90.4
X	45.0	9.7	93.0	4.2	24.7	1.2	62.8	3.2	-	-	-	-	225.5	18.3	243.8
Y	69.6	12.7	27.6	3.7	25.7	2.2	-	-	-	-	-	-	122.9	18.6	141.5
Progr. Repr. de la FAO													88.2	14.2	102.4
Prog. de coop. technique													111.7	-	111.7
Imprévus													0.6	-	0.6
Dépenses équipement													27.1	-	27.1
Dépenses de sécurité													24.9	0.8	25.7
<i>À déduire: autres gains d'efficience non identifiés et économies ponctuelles</i>												(22.8)	-	(22.8)	
Total													1,000.5	1,245.9	2,246.4

⁶ C 2009/15 Plan à moyen terme/Programme de travail et budget, Annexe III après ajustement par rapport au niveau du budget approuvé, y compris les hausses de coûts et avant affectation des gains d'efficience non identifiés encore et des économies ponctuelles.

B.2. Répartition des ressources par Objectif stratégique/fonctionnel et par résultat de l'Organisation (en pourcentage)

Objectif stratégique /fonctionnel	RO 1		RO 2		RO 3		RO 4		RO 5		RO 6		TOTAL		Total
	Crédits budg. nets	Contribut. extra budgétaires	Crédits budg. nets	Contribut. extra budgétaires	Crédits budg. nets	Contribut. extra budgétaires	Crédits budg. nets	Contribut. extra budgétaires	Crédits budg. nets	Contribut. extra budgétaires	Crédits budg. nets	Contribut. extra budgétaires	Crédits budg. nets	Contribut. extra budgétaires	
A	39%	22%	28%	6%	14%	5%	20%	67%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%
B	34%	14%	38%	82%	20%	4%	8%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%
C	34%	13%	14%	13%	14%	27%	17%	13%	10%	25%	12%	10%	100%	100%	100%
D	53%	30%	14%	7%	17%	63%	15%	1%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%
E	23%	36%	14%	2%	16%	21%	14%	8%	17%	23%	17%	10%	100%	100%	100%
F	20%	13%	21%	37%	9%	7%	9%	18%	23%	19%	17%	5%	100%	100%	100%
G	24%	57%	7%	21%	18%	18%	51%	4%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%
H	26%	58%	7%	7%	6%	3%	20%	11%	41%	22%	0%	0%	100%	100%	100%
I	59%	15%	26%	14%	14%	72%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%
K	20%	6%	25%	46%	31%	48%	24%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%
L	30%	27%	21%	27%	49%	46%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%
X	20%	53%	41%	23%	11%	7%	28%	17%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%
Y	57%	69%	22%	20%	21%	12%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%